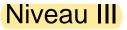


# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

# Formateur professionnel d'adultes



Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

| ſ | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
|   | FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 1/32 |

# 1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Formateur professionnel d'adultes

Sigle du titre professionnel : FPA

Niveau: III

Code(s) NSF: 333t - Exercice de l'enseignement, 333m - Enseignement, formation - pas de fonction dominante

Code(s) ROME: K2111

Formacode: 44586, 44587, 44540, 44517, 44575

Date de l'arrêté : 11/12/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 21/12/2017

Date d'effet de l'arrêté : 29/04/2018

# 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

# 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 3/32 |

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
  - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
  - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
  - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
  - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
  - a) Du titre professionnel obtenu.
  - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
  - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
  - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
  - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 4/32 |

# 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel FPA

# 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités                     | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|-------------------------------|---|-------------|---|
| Présentation d'un projet      | Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une  | 00 h 45 min | La présentation du projet comporte deux parties complémentaires :   |
| réalisé en amont de la        | demande   |             | <ul> <li>un dossier de projet remis au jury ;</li> </ul>  |
| session                       | Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance Evaluer les acquis de formation des apprenants Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel Analyser ses pratiques professionnelles |             | une présentation orale devant le jury.  une présentation orale devant le jury.  |
| Autres modalités d'évaluation | on le cas échéant :   |             |   |
| ■ Entretien technique         | Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance Evaluer les acquis de formation des apprenants Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité   | 00 h 45 min | Cette épreuve se déroule à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.  Le jury questionne le candidat sur les éléments présentés dans le dossier de projet et dans la présentation orale. Il s'appuie sur un guide d'entretien. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 5/32 |

Chaiptre 1 : 14/16 pages; (hors annexes), + shèma de l'AF; + Schéma de la programation pédago; + SPG; + SPD.

Chaiptre 2 : 1 livret d'accompagnemant(sera pour le prochain formateur); ivret acconmpagné (le beneficiare); Remédiations - axe d'amelioration;

Chaiptre 3 : Analyse de pratique professionnelle

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée           | Détail de l'organisation de l'épreuve                                       |
|--|---|-----------------|---|
| <ul> <li>Questionnaire</li> </ul>                                | Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques  Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours  Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés  Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage  Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel  Analyser ses pratiques professionnelles  Sans objet | 00 h 00 min     | Sans objet  |
| professionnel  | Sans objec  | 00 11 00 111111 | Sails objet   |
| <ul> <li>Questionnement à<br/>partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  | 00 h 00 min     | Sans objet  |
| Entretien final  |   | 00 h 20 min     | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. |
|  | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 01 h 50 min     |   |

# Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

Le projet réalisé en amont de la session consiste en la préparation et la mise en œuvre de tout ou partie d'une action de formation. Cette formation inclut des temps collectifs et des temps individualisés.

Dans le cas où une seule action de formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences, il peut faire référence à plusieurs actions de formation. Dans ce cas, il motive ses choix, veille à limiter le nombre d'actions présentées et il fournit des éléments de contexte correspondant à chaque action présentée.

La présentation de ce projet s'appuie sur une démarche réflexive. Elle comporte deux parties complémentaires :

- 1. un dossier de projet en 3 chapitres, à préparer en vue de l'épreuve et à remettre au jury avant la présentation orale ;
- 2. une présentation orale devant le jury.

#### 1. Contenu du dossier de projet

Dossier Projet : Chapitre

Le dossier de projet comporte trois chapitres.

Le premier chapitre comprend entre 14 et 16 pages (hors annexes). Il porte sur la conception d'une progression pédagogique et d'une séquence de formation comprenant des temps individuels et collectifs.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 6/32 |

Le candidat y intègre la progression pédagogique et le scénario détaillé d'une séquence qu'il a élaborés. Il présente :

- les éléments nécessaires à la compréhension de la demande (éléments de contexte, demande et analyse) ;
- les étapes du scénario et leur durée ;
- l'articulation des parties collectives et individualisées de la séquence ;
- les situations d'apprentissage et les situations d'évaluation, ainsi que les modalités, les activités et les ressources associées ;
- le dispositif d'accompagnement et les outils de suivi ;
- les éléments illustrant la prise en compte des évolutions de son domaine de spécialité, des contraintes contractuelles et règlementaires, ainsi que de la démarche de responsabilité sociale et environnementale ;
- les scénarios alternatifs et les éventuelles adaptations apportées à la progression, au scénario ou aux situations d'apprentissage ou d'évaluation.

Le candidat annexe à ce chapitre du dossier de projet les ressources d'apprentissage et d'évaluation qu'il présentera à l'oral. Aucune autre annexe n'est admise.

Le deuxième chapitre comprend entre 8 et 10 pages. Il porte sur l'accompagnement d'un apprenant dans un parcours de formation individualisé. Le candidat y présente les éléments nécessaires à la compréhension du contexte de l'action de formation et de la situation de la personne accompagnée.

Il décrit :

- le déroulement de l'accompagnement de cet apprenant ;
- la mise en œuvre de l'accueil de l'apprenant et de la co-construction de son parcours, ainsi que des séquences de formation individualisées ;
- la mise en œuvre des temps de remédiation, de l'accompagnement pédagogique et de l'accompagnement au projet professionnel.

Le candidat peut présenter l'accompagnement de plusieurs personnes pour illustrer les compétences évaluées dans ce chapitre. Dans ce cas, il motive ses choix et présente les différents contextes et situations.

Le troisième chapitre comprend 2 à 3 pages. Il porte sur l'analyse de pratiques. Le candidat rédige une analyse de pratique sur le thème de son choix, en s'appuyant sur une situation vécue lors de son projet.

### 2. Contenu de la présentation orale

La présentation orale porte sur la mise en œuvre de l'animation d'une séquence qui comprend des temps collectifs et individuels. La présentation dure 45 minutes. Le candidat s'appuie sur les supports et méthodes de présentation qu'il juge pertinents et inclut une présentation numérique (par exemple: vidéo, animation...) durant 3 à 5 minutes et compatible avec un navigateur web.

En introduction, le candidat présente succinctement des éléments de contexte de l'action de formation. Il s'appuie sur le dossier de projet pour situer les exemples qu'il a choisis de présenter oralement. Ensuite, il expose les étapes clés du scénario pédagogique de la séquence présentée.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 7/32 |

#### Le candidat décrit :

- des exemples d'outils de suivi et d'accompagnement tout au long du parcours ;
- des exemples de situations pédagogiques et d'évaluation, d'activités et de ressources issus de cette séquence ;
- les modalités et les choix de mise en œuvre en termes d'animation, d'accompagnement et d'organisation.

Il illustre la mise en œuvre de ces ressources et activités pédagogiques et d'évaluation, lors des temps collectifs et individuels. Il argumente ses choix techniques et pédagogiques durant la phase de conception des ressources et activités présentées. Il motive les choix de scénarios et les éventuelles adaptations apportées à la progression, au scénario ou aux situations d'apprentissage ou d'évaluation.

# Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 8/32 |

# 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

|  |  |   | Autre               | es modalités d'év              | valuation                                |
|--|--|---|---------------------|--------------------------------|--|
| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Présentation<br>d'un projet<br>réalisé en<br>amont de la<br>session | Entretien technique | Questionnaire<br>professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Préparer et animer des actions de formation collectives e  |  |   |                     |                                |  |
| Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande   | Les objectifs pédagogiques et les séquences pédagogiques associées sont détaillés La progression pédagogique est cohérente avec la demande et les besoins de formation La logique d'apprentissage est adaptée au public Le cadre contractuel et financier est pris en compte Les moyens humains, matériels et pédagogiques de la structure sont pris en compte   |   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques                           | Les situations d'apprentissage et les modalités pédagogiques sont adaptées à l'objectif visé et au public. Les critères, situations et modalités d'évaluation sont adaptés à l'objectif visé et au public Les étapes clés de la séquence sont identifiées Des scénarii alternatifs sont prévus pour faire face aux difficultés de mise en œuvre  |   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique | Les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques sont adaptées à l'objectif visé et au public Les activités et les ressources sont adaptées aux situations d'apprentissage et d'évaluation Les modalités d'accompagnement des activités d'apprentissage et d'utilisation des ressources sont précisées Les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques sont actualisées pour tenir compte de l'évolution du contexte professionnel et réglementaire La réglementation en vigueur concernant la propriété intellectuelle est respectée |   | $\boxtimes$         |                                |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 9/32 |

|   |   | <b>D</b> ( ) ()  | Autre       | es modalités d'év                        | aluation |
|---|---|--|-------------|--|----------|
| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation   | Présentation d'un projet réalisé en amont de la session  Entretien technique |             | Questionnement à partir de production(s) |          |
| Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance  | Le temps de formation collectif est replacé dans la progression pédagogique Les consignes permettant la réalisation des activités et l'utilisation des ressources sont explicites Le scénario pédagogique et les moyens envisagés sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées La posture du formateur facilite les apprentissages et permet de prendre en compte les réactions et les interventions La centration sur les apprenants est effective Les échanges entre apprenants sont encouragés et régulés |  | $\boxtimes$ |  |          |
| Evaluer les acquis de formation des apprenants  | Les modalités et les situations d'évaluation sont cohérentes avec les objectifs et les caractéristiques des publics Les critères et les indicateurs d'évaluation sont adaptés aux objectifs visés Les situations et critères d'évaluation sont présentés aux apprenants La restitution et l'exploitation des évaluations permettent aux apprenants de repérer leurs acquis et leurs axes de progrès   | $\boxtimes$  |             |  |          |
| Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle | Les obligations règlementaires et contractuelles sont identifiées et respectées Les obligations administratives et pédagogiques sont identifiées et respectées Les situations et comportements à risque en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, d'environnement et de discrimination sont identifiés Des actions préventives et correctives sont mises en œuvre Les actes traduisent le respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité, de non-discrimination et d'éco-citoyenneté                             | $\boxtimes$  | $\boxtimes$ |  |          |
| Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité                                      | Les sources d'information sont recensées Les évolutions du secteur professionnel sont connues Les connaissances et compétences actualisées sont transférées dans l'activité du formateur  |  |             |  |          |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 10/32 |

|  |   |   | Autro               | es modalités d'év              | /aluation                                |
|--|---|---|---------------------|--------------------------------|--|
| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation   | Présentation<br>d'un projet<br>réalisé en<br>amont de la<br>session | Entretien technique | Questionnaire<br>professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Construire des parcours individualisés et accompagner le   | s apprenants  |   |                     |                                |  |
| Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques | L'hétérogénéité des besoins, des pré-acquis et des objectifs des publics est prise en compte Le dispositif d'accompagnement est formalisé Les activités d'apprentissage, les ressources pédagogiques et les outils d'évaluation sont adaptés aux parcours individualisés Les outils de suivi sont adaptés au contexte de l'action de formation Un outil de planification adapté est utilisé pour la gestion des flux et des parcours  |   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours   | Les pré-acquis, les besoins de formation et les modalités préférentielles d'apprentissage sont définis Les objectifs, étapes, modalités et réajustements du parcours sont co- construits avec l'apprenant et formalisés Les temps d'accompagnement sont planifiés, contractualisés et respectés Les ressources pédagogiques sont mises à disposition des apprenants L'utilisation des outils de suivi permet la traçabilité du parcours Une analyse de pratique régulière permet d'identifier des axes de progrès Les techniques d'entretien sont utilisées à bon escient |   |                     |                                |  |
| Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés  | Les ressources pédagogiques sont mises à disposition des apprenants Les techniques d'entretien sont utilisées à bon escient Les ajustements de parcours sont motivés et formalisés Le choix des acteurs sollicités est cohérent avec les problématiques des apprenants L'utilisation des outils de suivi permet la traçabilité du parcours Une analyse de pratique régulière permet d'identifier des axes de progrès  |   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage   | Les difficultés d'apprentissage sont repérées Une démarche diagnostique est mise en œuvre Les causes d'une ou des difficultés d'apprentissage sont identifiées La stratégie de remédiation tient compte de la difficulté, de ses causes et des caractéristiques de l'apprenant  |   | $\boxtimes$         |                                |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 11/32 |

|   |  |   | Autre               | es modalités d'év              | /aluation                                |
|---|--|---|---------------------|--------------------------------|--|
| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation  | Présentation<br>d'un projet<br>réalisé en<br>amont de la<br>session | Entretien technique | Questionnaire<br>professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel | Les temps d'accompagnement du projet professionnel sont mis en œuvre<br>Des situations d'apprentissage sont organisées afin d'identifier des<br>compétences, attitudes et comportements favorisant l'employabilité<br>Les informations recueillies sont formalisées dans un document de suivi                              | $\boxtimes$   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Analyser ses pratiques professionnelles                                       | La situation choisie relève de l'analyse de pratique et la responsabilité du formateur Les faits, opinions et sentiments sont distingués Les facteurs déterminants de la situation sont identifiés La prise de recul et la remise en question sont effectives Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes |   | $\boxtimes$         |                                |  |
| Obligations règlementaires le cas échéant :<br>Sans objet                     |  | ,   |                     |                                |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 12/32 |

# 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales                              | Compétences professionnelles concernées  |
|--|--|
| Travailler en mode projet                              | Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel  |
|  | Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours   |
|  | Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques                       |
|  | Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques                           |
|  | Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique |
|  | Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande   |
|  | Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés  |
|  | Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de  |
|  | responsabilité sociale, environnementale et professionnelle  |
| Favoriser une dynamique collaborative entre apprenants | Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel  |
|  | Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours   |
|  | Analyser ses pratiques professionnelles  |
|  | Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance   |
|  | Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques                       |
|  | Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques                           |
|  | Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique |
|  | Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande   |
|  | Evaluer les acquis de formation des apprenants   |
|  | Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés  |
|  | Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa                                    |
|  | spécialité   |
|  | Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage   |

# 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre FPA

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 13/32 |

# 4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

# 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet.

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

# 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

# 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 14/32 |



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

# Formateur professionnel d'adultes

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 15/32 |

# CCP

# Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques

# Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées   | Durée   | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|--|--|---|---|
| Présentation d'un projet réalisé en amont de la session  Autres modalités d'évaluation | Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique  Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité  Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques  Evaluer les acquis de formation des apprenants  Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle  Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance | <ul> <li>un dossier de projet remis au jury ;</li> <li>une présentation orale devant le jury.</li> </ul> de formation à partir d'une demande glementaire et dans une démarche de ssionnelle |   |
| ■ Entretien technique  | Concevoir les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques d'une séquence en prenant en compte l'environnement numérique  Maintenir son niveau d'expertise et de performance en tant que formateur et professionnel dans sa spécialité  Concevoir le scénario pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques  Evaluer les acquis de formation des apprenants  Elaborer la progression pédagogique d'une action de formation à partir d'une demande Inscrire ses actes professionnels dans le cadre règlementaire et dans une démarche de responsabilité sociale, environnementale et professionnelle  Animer un temps de formation collectif en présence ou à distance | 00 h 30 min   | Cette épreuve se déroule à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.  Le jury questionne le candidat sur les éléments présentés dans le dossier de projet et dans la présentation orale. Il s'appuie sur un guide d'entretien. |
| <ul> <li>Questionnaire<br/>professionnel</li> </ul>                                    | Sans objet   | 00 h 00 min   | Sans objet  |
| <ul> <li>Questionnement à partir<br/>de production(s)</li> </ul>                       | Sans objet   | 00 h 00 min   | Sans objet  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 17/32 |

| Modalités | Compétences évaluées                         | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|-----------|--|-------------|---------------------------------------|
|           | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 01 h 00 min |                                       |

# Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le projet réalisé en amont de la session consiste en la préparation et la mise en œuvre de tout ou partie d'une action de formation collective.

Le candidat peut faire référence à plusieurs actions de formation dans le cas où une seule action de formation ne lui permet pas de faire valoir
l'ensemble des compétences du CCP « Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques ». Dans ce
cas, il motive ses choix, veille à limiter le nombre d'actions présentées et fournit des éléments de contexte correspondant à chaque action présentée.

La présentation de ce projet s'appuie sur une démarche réflexive. Elle comporte deux parties complémentaires :

- 1. un dossier de projet, à préparer en vue de l'épreuve et à remettre au jury avant la présentation orale ;
- 2. une présentation orale devant le jury.

# 1. Contenu du dossier de projet

Le dossier de projet comprend entre 13 et 15 pages (hors annexes). Il porte sur la conception d'une progression pédagogique et d'une séquence de formation comprenant des temps collectifs.

Le candidat y intègre la progression pédagogique et le scénario détaillé d'une séquence qu'il a élaborés. Il présente :

- les éléments nécessaires à la compréhension de la demande (éléments de contexte, demande et analyse) ;
- les étapes du scénario et leur durée ;
- les situations d'apprentissage et les situations d'évaluation, ainsi que les modalités, les activités et les ressources associées ;
- les éléments illustrant la prise en compte des évolutions de son domaine de spécialité, des contraintes contractuelles et règlementaires, ainsi que de la démarche de responsabilité sociale et environnementale ;
- les scénarios alternatifs et les éventuelles adaptations apportées à la progression, au scénario ou aux situations d'apprentissage ou d'évaluation. Le candidat annexe à ce dossier de projet les ressources d'apprentissage et d'évaluation qu'il présentera à l'oral. Aucune autre annexe n'est admise.

# 2. Contenu de la présentation orale

La présentation orale porte sur à la mise en œuvre d'une séquence collective de formation incluant un temps d'évaluation. La présentation dure 30 minutes. Le candidat s'appuie sur les supports et méthodes de présentation qu'il juge pertinents et inclut une présentation numérique (par exemple : vidéo, animation...) durant 3 à 5 minutes et compatible avec un navigateur web.

| ſ | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
|   | FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 18/32 |

En introduction, le candidat présente succinctement des éléments de contexte de l'action de formation. Il s'appuie sur le dossier de projet pour situer les exemples qu'il a choisis de présenter oralement. Ensuite, il expose les étapes clés du scénario pédagogique de la séquence présentée. Le candidat décrit :

- des exemples de situations pédagogiques et d'évaluation, d'activités et de ressources issus de cette séquence ;
- les modalités et les choix de mise en œuvre en termes d'animation et d'organisation.

Il illustre la mise en œuvre de ces ressources et activités pédagogiques et d'évaluation lors de temps collectifs. Il argumente ses choix techniques et pédagogiques durant la phase de conception des ressources et activités présentées. Il motive les choix de scénarios et les éventuelles adaptations apportées à la progression, au scénario ou aux situations d'apprentissage ou d'évaluation.

# Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 19/32 |

# Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet.

Le jury assiste à la présentation orale du candidat sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

| ſ | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| ſ | FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 20/32 |

# **CCP**

# Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants

# Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|--|---|-------------|---|
| Présentation d'un projet réalisé en amont de la session  Autres modalités d'évaluation | Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage Analyser ses pratiques professionnelles Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours le cas échéant : | 00 h 30 min | La présentation du projet comporte deux parties complémentaires :  un dossier de projet remis au jury ;  une présentation orale devant le jury.   |
| Entretien technique  | Accompagner les apprenants dans la consolidation de leur projet professionnel Former et accompagner les apprenants dans des parcours individualisés Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage Analyser ses pratiques professionnelles Concevoir l'ingénierie et les outils d'individualisation des parcours en utilisant les technologies numériques Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours                  | 00 h 30 min | Cette épreuve se déroule à l'issue de la présentation du projet réalisé en amont de la session.  Le jury questionne le candidat sur les éléments présentés dans le dossier de projet et dans la présentation orale. Il s'appuie sur un guide d'entretien. |
| <ul><li>Questionnaire<br/>professionnel</li></ul>                                      | Sans objet  | 00 h 00 min | Sans objet  |
| <ul> <li>Questionnement à partir<br/>de production(s)</li> </ul>                       | Sans objet  | 00 h 00 min | Sans objet  |
|  | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :  | 01 h 00 min |   |

# Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le projet réalisé en amont de la session consiste en la préparation et la mise en œuvre de tout ou partie d'une action de formation individualisée.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 21/32 |

Le candidat peut faire référence à plusieurs actions de formation dans le cas où une seule action de formation ne lui permet pas de faire valoir l'ensemble des compétences du CCP « Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants ». Dans ce cas, il motive ses choix, veille à limiter le nombre d'actions présentées et fournit des éléments de contexte correspondant à chaque action présentée.

La présentation de ce projet s'appuie sur une démarche réflexive. Elle comporte deux parties complémentaires :

- 1. un dossier de projet en 3 chapitres, à préparer en vue de l'épreuve et à remettre au jury avant la présentation orale ;
- 2. une présentation orale devant le jury.

# 1. Contenu du dossier de projet

Le dossier de projet comporte trois chapitres.

Le premier chapitre comprend entre 6 et 8 pages (hors annexes). Il porte sur la conception de l'ingénierie et des outils d'individualisation des parcours d'une action de formation individualisée. Le candidat expose les éléments nécessaires à la compréhension du contexte de l'action de formation et des choix en termes d'ingénierie.

#### Il présente :

- le dispositif d'accompagnement et les outils de suivi ;
- les situations d'apprentissage et les situations d'évaluation, ainsi que les modalités, les activités et les ressources associées ;
- l'articulation des parties collectives et individualisées de la formation ;
- les éventuelles adaptations apportées à la progression, au scénario ou aux situations d'apprentissage ou d'évaluation.

Le candidat annexe à ce chapitre les ressources d'apprentissage et d'évaluation qu'il présentera à l'oral. Aucune autre annexe n'est admise.

Le deuxième chapitre comprend entre 8 et 10 pages. Il porte sur l'accompagnement d'un apprenant dans un parcours de formation individualisé. Le candidat y présente les éléments nécessaires à la compréhension du contexte de l'action de formation et de la situation de la personne accompagnée.

#### Il décrit :

- le déroulement de l'accompagnement de cet apprenant ;
- la mise en œuvre de l'accueil de l'apprenant et de la co-construction de son parcours, ainsi que des séquences de formation individualisées;
- la mise en œuvre des temps de remédiation, de l'accompagnement pédagogique et de l'accompagnement au projet professionnel.

Le candidat peut présenter l'accompagnement de plusieurs personnes pour illustrer les compétences évaluées dans ce chapitre. Dans ce cas, il motive ses choix et présente les différents contextes et situations.

Le troisième chapitre comprend 2 à 3 pages. Il porte sur l'analyse de pratiques. Le candidat rédige une analyse de pratique sur le thème de son choix, en s'appuyant sur une situation vécue lors de son projet.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 22/32 |

#### 2. Contenu de la présentation orale

La présentation orale porte sur la mise en œuvre d'un temps de formation individualisé. La présentation dure 30 minutes. Le candidat s'appuie sur les supports et méthodes de présentation qu'il juge pertinents et inclut une présentation numérique (par exemple : vidéo, animation...) durant 3 à 5 minutes et compatible avec un navigateur web.

En introduction, le candidat présente succinctement des éléments de contexte de l'action de formation. Il s'appuie sur le dossier de projet pour situer les exemples qu'il a choisis de présenter oralement. Ensuite, il présente les points d'appui qui lui ont servi pour concevoir l'ingénierie et les outils du temps de formation individualisé.

#### Le candidat décrit :

- le dispositif d'accompagnement et des exemples d'outils de suivi et d'accompagnement tout au long du parcours;
- des exemples de situations pédagogiques et d'évaluation, d'activités et de ressources issus de cette séquence ;
- les modalités et les choix de mise en œuvre en termes d'animation, d'accompagnement et d'organisation;
- l'articulation des parties collectives et individualisées de la séquence.

Il illustre la mise en œuvre de ces activités de formation, d'évaluation et d'accompagnement individualisé. Il argumente ses choix techniques et pédagogiques durant la phase de conception de l'ingénierie et des outils. Il motive les choix de scénarios et les éventuelles adaptations apportées au dispositif et aux outils pédagogiques et de suivi.

## Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 23/32 |

# Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet.

Le jury assiste à la présentation orale du candidat sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

| Ī | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| Ī | FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 24/32 |

# Annexe 1

# Plateau technique d'évaluation

# Formateur professionnel d'adultes

# Locaux

| Modalité d'évaluation                                   | Désignation et description des locaux   | Observations  |
|---|---|---|
| Présentation d'un projet réalisé en amont de la session | Pour la lecture du dossier de projet par le jury :<br>Local fermé, équipé de tables, de chaises et d'un poste informatique.   | Le jury prend connaissance des éléments du dossier de projet et du dossier professionnel hors de la présence du candidat. |
|   | Pour la présentation orale par le candidat :  Salle de formation ou bureau, équipé(e) au minimum de 2 tables et 3 chaises. L'espace doit être aménageable par le candidat pour une présentation orale avec vidéo projection, projection de présentations numériques (vidéo, son) et utilisation de supports à afficher (tableau, paperboard). | Le candidat organise l'espace en fonction de ses<br>besoins pour la présentation du projet réalisé en<br>amont.           |
| Entretien technique                                     | Un local fermé équipé au minimum de 2 tables et 3 chaises. L'espace doit être aménageable par le candidat pour utiliser la vidéo projection et la projection de présentations numériques (vidéo, son) et pour afficher des supports physiques (tableau, paperboard).  | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.   |
| Entretien final   | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.  | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 25/32 |

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation       | Nombre | Description   | Nombre maximal de<br>candidats pouvant<br>partager la<br>ressource en<br>simultané pendant<br>l'épreuve | Observations  |
|-------------------|--------|---|---|---|
| Postes de travail | 1      | Poste informatique jury équipé :  | 1   | Version des logiciels et des<br>navigateurs : au maximum 2<br>versions antérieures à la référence<br>actuellement en cours. Le système<br>d'exploitation permet d'utiliser ces<br>logiciels et navigateurs. |
|                   |        | Poste informatique candidat :   |   | Le candidat n'est pas autorisé à utiliser son propre matériel informatique.   |
| Équipements       | 1      | Ensemble informatique permettant la projection de documents et de présentations numériques (ordinateur, vidéo projecteur, enceintes).               | 1   | Sans objet  |
|                   | 1      | Paperboard  | 1   | Sans objet  |
|                   | 1      | Tableau   | 1   | Sans objet  |
| Matières d'œuvre  | 1      | Rouleau de feuilles pour paperboard   | 1   | Sans objet  |
|                   | 1      | Set de papeterie (papier, stylo, feutres tableau blanc 4 couleurs, feutres paperboard 4 couleurs, scotch, aimants, blocs de notes repositionnables) | 1   | Sans objet  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 26/32 |

# **ANNEXE 2**

# **CORRESPONDANCES DU TP**

Le titre professionnel Formateur professionnel d'adultes est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

|     | Formateur professionnel d'adultes<br>Arrêté du 04/09/2012                            |     | Formateur professionnel d'adultes<br>Arrêté du 11/12/2017                               |
|-----|--|-----|---|
|     | Affete du 04/03/2012   |     | 1.1.111 1.1.1.1.1.1.1   |
| CCP | Aucune correspondance  | CCP | Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements |
|     |  |     | numériques  |
| CCP | Préparer et animer des actions de formation  | CCP | Aucune correspondance   |
| CCP | Contribuer à l'élaboration de dispositifs de formation et accompagner les apprenants | CCP | Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants                    |
|     | dans leur parcours   |     |   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 27/32 |

# Annexe 3

# Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

## **Entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

# **Questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

# Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### **Entretien final**

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*\*

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| FPA   | RC               | TP-00350   | 06        | 21/12/2017      | 03/01/2018          | 29/32 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

